



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/178

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain, Télérama et Lyon Parc Auto dans le cadre des expositions présentées d'octobre 2020 à janvier 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2020/178 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSÉE D'ART
CONTEMPORAIN, TÉLÉRAMA ET LYON PARC AUTO
DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS PRÉSENTÉES
D'OCTOBRE 2020 À JANVIER 2021 (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 7 octobre 2020 au 3 janvier 2021, le Musée d'art contemporain de Lyon présente deux expositions :

EDI DUBIEN, *L'HOMME AUX MILLE NATURES*

Le MAC offre à Edi Dubien sa première exposition monographique muséale présentant un vaste ensemble de nouvelles créations comprenant plus de 300 dessins, de grandes peintures mais aussi des installations et des sculptures.

L'artiste pratique majoritairement le dessin, représentant souvent des visages d'enfants et d'adolescents muets, au regard absent, fuyant ou frontal mais toujours empreint d'émotion et d'humanité. Régulièrement accompagnés d'animaux, qui seront aussi traduits en sculptures dans l'exposition, ces jeunes personnes incarnent avec subtilité des questionnements fondamentaux liés à la construction de l'identité et à la liberté d'être soi-même.

COMME UN PARFUM D'AVENTURE

« Comme un parfum d'aventure » est une exposition directement inspirée de l'expérience récente, collective et mondiale, de confinement imposé pour des raisons sanitaires et de manière quasi concomitante à une majorité de personnes sur la planète. Elle explore plus particulièrement la question du déplacement, empêché ou imposé, volontaire ou suscité, individuel ou en groupe, et ses conséquences sur l'individu. Elle prend la forme d'une enquête à travers le temps en puisant dans les collections du MBA et du MAC Lyon, tout en plaçant en regard des œuvres empruntées ou créées spécifiquement par des artistes résidant en France, voire dans une géographie proche du macLYON. À travers leurs propres déplacements dans l'exposition et l'expérience des œuvres, les visiteurs seront amenés à s'interroger sur les liens entre idéologies politiques, systèmes économiques, changements climatiques et mouvements migratoires.

Cette nouvelle collaboration MAC/MBA s'inscrit dans le cadre du pôle des musées d'art de Lyon et dans une volonté de soutien actif à la scène française.

Lyon Parc Auto et Télérama ont proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de ces expositions, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apports du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Lyon Parc Auto	<p>Remise de 1€50 aux parcs LPA P0 et P2 de la Cité internationale</p> <p>Apposition d'affichettes aux entrées des parkings P0 et P2 de la Cité Internationale, mentionnant l'offre liée à ces expositions ;</p> <p>Mise à disposition d'un valideur <i>Valorisation : 1 000 € HT</i></p> <p>Diffusion de flyers du musée dans les parcs LPA de l'agglomération lyonnaise <i>Valorisation : 500 € HT</i></p> <p><u>Total valorisations : 1 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Présence du logo du parrain sur les documents grand public (flyers, programme culturel), le panneau partenaires dans le hall et le site web <i>Valorisation : 1 000 € HT</i></p> <p>Fourniture d'affichettes valorisant le tarif préférentiel aux couleurs des expositions <i>valorisation : 100 € HT</i></p> <p>Dotation de 50 entrées <i>Valorisation : 400 € non soumis à TVA</i></p> <p><u>Total valorisations : 1 500€ HT dont 400 € nets de TVA et 1 100 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>
TELERAMA	<p>Messages génériques de promotion du Pass Télérama, incitant à visiter des lieux d'art contemporain, dans le magazine et sur leur site internet</p> <p><u>Valorisation : 400 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>Fourniture de 50 entrées selon le dispositif suivant : 1 entrée gratuite pour 1 entrée payante sur présentation du Pass Télérama ou du Pass Art Contemporain par les abonnés ou lecteurs de Télérama</p> <p><u>Valorisation : 400 € non soumis à TVA</u></p>

Les conditions de ces parrainages sont formalisées dans les conventions jointes au rapport.

Vu les conventions de parrainage ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

1-Les conventions de parrainage établies entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et Lyon Parc Auto et, Télérama pour les expositions d'octobre 2020 à janvier 2021 au Musée d'art contemporain de Lyon sont adoptées.

2-Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.

3-Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville dans le cadre du parrainage, soit 1900 euros dont 800 € non soumis à TVA et 1100 € soumis à TVA, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2020 nature 7062 et 7088.

4-Les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 1900 € HT seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2020 nature 611 et 6231.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT